



NAO 2019 : Pour FO, le compte n'y est pas ...

Stop à la baisse de notre pouvoir d'achat !

Tout d'abord le constat sur l'inflation :

Selon l'INSEE ... Mais par ailleurs des chiffres récemment contestés à la hausse par UFC-Que Choisir ...

Inflation en glissement annuel



L'inflation moyenne sur les 12 mois de l'année 2018 est finalement de 1.85%.

L'inflation est donc en nette augmentation par rapport à 2017 (1%) et 2016 (0.2%).

Evolution par groupes conjoncturels :

Tabacs	14.2%	Alimentation	1.9%	Manufacturés	-0.2%
Energie	9.7%	Services	1.2%		

De nombreux observateurs s'accordent à dire que de nombreuses dépenses contraintes (logement, assurances, taxes & impôts, carburant, énergie, alimentaire ...) ont progressé plus que l'inflation et donc ce taux ne reflète en rien la réalité de la perte du pouvoir d'achat que subissent les salariés depuis des années.

Postes de consommation	Évolutions 2014-2018 selon l'Insee	Évolutions constatées par Que Choisir
Alimentation	+ 5,6	+ 6,3
Alcool, tabac	+ 12,0	+ 12,0
Habillement	+ 3,2	+ 3,2
Logement, énergie	+ 4,8	+ 5,1
Ameublement, entretien	+ 0,4	+ 0,7
Santé	- 3,1	+ 0,9
Transports	+ 3,6	+ 5,0
Communication	- 6,0	+ 0,1
Loisirs et culture	+ 3,3	+ 4,7
Restaurants et hôtels	+ 7,6	+ 7,6
Divers	+ 4,7	+ 7,8
Total	+ 3,65	+ 5

Retour sur une intersyndicale « mort née » : que s'est-il passé ?

Le 15 janvier 2018, tous les syndicats représentatifs au sein de Generali se sont réunis en intersyndicale pour rechercher une position commune sur les salaires.

Notre syndicat FO a proposé une lettre ouverte au Président Jean-Laurent Granier, devant lui être envoyée avant la dernière séance de négociation qui avait lieu le 23 janvier, et dont le texte validé était le suivant :

Lettre ouverte des syndicats CFDT, CFE-CGC, CGT, FO et UNSA.

Monsieur le Président Jean-Laurent Granier,

Nos syndicats revendiquent **une augmentation générale pour tous au moins égale à l'inflation des 12 derniers mois**. Nous vous demandons de nous recevoir dans les plus brefs délais sur cette revendication. Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Tous les syndicats étaient d'accord à l'exception de la CFDT qui a réservé sa réponse.

Peu de temps avant le 23/01, la CFDT a annoncé qu'elle se retirait de l'intersyndicale. La CFE-CGC s'est ensuite également retirée. La lettre n'a donc pas été envoyée ...

Mais il est évident que la Direction a été informée et que c'est cette lettre ouverte et commune des 5 syndicats qui l'a faite reculer pour revenir sur ses propositions initiales ...

Nous ne reviendrons pas sur les mesures qui ont été annoncées par la Direction et que vous connaissez.

Notons simplement que les organisations syndicales se sont empressées au sortir de la négociation du 23 janvier d'annoncer leur signature sur les propositions de la Direction sans même avoir le projet d'accord définitif (et donc la rédaction en clair des mesures) entre les mains ...

La Direction a eu peur de cette unité qui était entrain de se former, c'est pour l'éviter qu'elle a renoncé à imposer une nouvelle année sans aucune augmentation générale (AG) et en pressant les syndicats à signer au plus vite !



Augmentation Générale certes, mais pas pour tous et bien insuffisante : 1% uniquement pour les salaires inférieurs à 40.000€, plus basse que l'inflation, plus basse que même l'augmentation du SMIC de 1,5% au 1^{er} janvier 2019 ...
Outre le fait que cette augmentation générale est très faible au regard de la perte du pouvoir d'achat passée depuis des années et à venir, les mesures proposées divisent les salariés et divisent même entre eux les salariés de classe 5 ...

Il est évident que si l'unité syndicale réalisée le 15 janvier 2019 n'avait pas été trahie, nous aurions été en mesure d'obtenir bien plus.
Nous revendiquons des augmentations générales POUR TOUS car tel était le souhait de tous les salariés !

Actuellement, dans plusieurs compagnies d'assurance, l'unité syndicale s'est réalisée et les salariés sont en voie d'obtenir des mesures salariales plus importantes. Notamment sur la prime de pouvoir d'achat (prime « Macron ») où Generali se distingue par la « petitesse » de son montant (300€ !) et de son plafonnement.

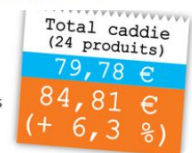
De part, par exemple, les économies réalisées sur la masse salariale depuis 2016 pour les 5 jours de travail en plus sans compensation salariale, les millions d'économies d'impôts (CICE) & exonération de cotisations sociales considérables depuis des années, **Generali France avait les moyens de proposer des mesures salariales plus ambitieuses et de satisfaire à la revendication d'augmentation générale pour tous au moins à la hauteur de l'inflation de l'année 2018 !**

La prévision d'inflation pour 2019 est déjà annoncée entre 1,5% et 1,6%. Mais l'année commence déjà sur de nombreuses hausses et notamment celle attendue dès février sur l'alimentation (loi Alimentation du 02/10/18 qui risque fort d'avoir un impact inflationniste pour les consommateurs), puis l'énergie (EDF 5,9% prévu, carburant après le gel des taxes ...), etc ...

Pour Mathieu Escot, d'UFC-Que choisir, la loi Alimentation va faire perdre du pouvoir d'achat.

Ces produits du quotidien vont coûter plus cher

Liste des principales hausses déjà programmées fournie par un grand distributeur qui souhaite rester anonyme.



Ce sont donc bien les Français les plus modestes, avec un faible pouvoir d'achat, qui vont payer.

Comme vous l'aurez compris, nous ne serons pas signataires de cet accord, **ce qui n'a en fait aucune importance, ni conséquences**, puisque rappelons-le : **un accord salarial peut très bien s'appliquer unilatéralement par la Direction, nul besoin d'aucune signature d'organisation syndicale !**

Mais la Direction, « en enjoignant » les organisations syndicales à le signer, met ainsi fin à la négociation et par là-même à toutes contestations / mobilisations / revendications possibles ... Et oui ...

Par contre, signer cet accord à Generali, priverait nos camarades de FO des autres compagnies d'assurances de la possibilité d'obtenir dans leur entreprise des mesures salariales plus favorables et nous respectons les actions qu'ils sont en train de mener avec d'autres organisations syndicales & les salariés pour aboutir.

Notre syndicat FO est et restera un syndicat indépendant. Il propose sans cesse l'unité en faveur des salariés, de tous les salariés et dans leur seul intérêt !

Et c'est en renforçant le syndicat FO que les salariés pourront favoriser cette unité.

Complémentaires : un départ à la retraite à 63 ans... ou bien 10 % de moins pendant 3 ans !

A partir du 1er janvier 2019 : Pour les salariés nés à partir de 1957, il faut partir en retraite à 63 ans (donc + 1 année d'activité professionnelle) pour ne pas voir minorer sa complémentaire retraite. En effet, si l'on part à 62 ans (avec toutes ses annuités) la complémentaire sera minorée de 10 % par an pendant les trois premières années. Cette mesure régressive (10 % de complémentaire en moins ce n'est pas rien !) est contenue dans l'accord du 30/10/2015 de fusion des régimes ARRCO-AGIRC, **signé entre le Medef, la CFDT, la CFTC, et la CGC.**

Force Ouvrière n'en est pas signataire pour cette raison ayant pour effet de reculer l'âge de la retraite !